

Association Départementale du Doubs pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADDSEA) - Prévention spécialisée - Excédent 2005 - Chantiers éducatifs d'insertion - Versement d'une subvention exceptionnelle

M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur :

I - Prévention spécialisée - Excédent 2005

Par convention, la Ville s'engage à verser à l'Association Départementale du Doubs pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADDSEA) une subvention annuelle de fonctionnement pour couvrir les dépenses liées aux traitements et charges de sept postes et demi d'éducateurs spécialisés qui interviennent sur les quartiers de Montrapon, Fontaine-Ecu, Clairs-Soleils, Orchamps-Palente, Rosemont/St-Ferjeux, la Grette, Planoise/Ile de France et Planoise/Parc.

Le résultat financier présenté par l'ADDSEA pour l'exercice 2005 du service prévention spécialisé et approuvé par l'Assemblée Générale de l'association du 17 mai 2006 fait apparaître un résultat excédentaire d'un montant de 12 644,30 €.

Il convient donc que cette somme soit reversée à la Ville après émission du titre de recettes correspondant.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'encaissement et la réaffectation de cet excédent par décision modificative sur les crédits suivants du budget 2006 :

*** 12 644 € en recettes au chapitre 77.522.7718.47040**

*** 12 644 € en dépenses au chapitre 65.522.6574.47040.**

II - Chantiers éducatifs d'insertion - Versement d'une subvention exceptionnelle

Les chantiers éducatifs d'insertion sont une action menée par le service insertion-AMB de l'ADDSEA sur les bassins de Besançon, Montbéliard et Pontarlier. Le premier chantier a été créé en 1994.

Les chantiers éducatifs d'insertion s'adressent à un public de jeunes (18-25 ans) en difficulté ou issus de familles fragilisées ou à risques venant prioritairement de quartiers sur lesquels interviennent des équipes de prévention spécialisée.

Ces chantiers ne constituent pas un dispositif d'insertion «classique» mais une étape préalable qui doit permettre aux jeunes visés de se «resocialiser» avant d'envisager un travail de réinsertion.

Les chantiers sont un outil d'action éducative grâce auquel le service insertion de l'ADDSEA peut assurer un accompagnement individuel et global des jeunes qui y participent.

Ces chantiers ont néanmoins un aspect économique puisque le travail effectué par les jeunes, sous contrat «CAE», répond à la commande d'un client qui paye et exige sa bonne réalisation.

Quatre chantiers existent à Besançon : un chantier de travaux de bâtiments (ex chantier de Nancray), un chantier de travaux de forestage (Chailluz), deux chantiers d'entretien des fortifications de la ville («remparts», «murailles»).

Chaque chantier est suivi par un éducateur technique. Un éducateur spécialisé suit les mesures d'accompagnement social individuel (ASI) de l'ensemble des jeunes.

Depuis début 2006, 32 jeunes ont été employés, issus des différents quartiers de la ville (Orchamps-Palente : 12 ; Planoise : 4 ; Fontaine-Ecu : 4 ; Clairs-Soleils : 3 ; Grette : 1 ; autres quartiers : 8). 58 jeunes avaient été employés en 2005 ; 50 en 2004.

La principale acquisition de ces jeunes suite à leur emploi au sein des chantiers éducatifs d'insertion est un rapport «normalisé» au travail. Certains ont également pu commencer à régler leurs problèmes de dépendance à l'alcool, de logement ou travailler malgré leur souffrance psychique (suite à hospitalisation par exemple). Plusieurs de ces jeunes ont trouvé un emploi, une formation, un stage ou sont inscrits en recherche d'emploi.

En 2005, l'ensemble des financeurs s'était prononcé de façon unanime sur la reconduction des quatre chantiers bisontins et chacun s'était engagé sur un niveau de financement afin de pérenniser cette action.

La Ville de Besançon s'était engagée dans ce cadre à apporter une participation financière de 15 000 € supplémentaires ce qui a porté le montant global de ses subventions pour 2005 à 26 740 €.

En 2006, la subvention versée à l'association s'élève jusqu'alors à 11 K€.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention complémentaire de 15 000 € à l'ADDSEA pour financer l'activité 2006 du service insertion de l'ADDSEA.

La dépense, soit 15 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65.522.6574.47040 abondé par un transfert de crédit de 2 400 € en provenance du chapitre 011.020.6042.6026.20200.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme PRESSE, Mme POISSENOT n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 6 novembre 2006.